

> 19 septembre 2017

Baisse brutale des contrats aidés : l'UDES donne la parole aux employeurs de l'économie sociale et solidaire

Parole d'Agnès Privat, directrice de la crèche **Ô comme 3 mômes**
à Toulouse, (adhérente au SNAECSO, membre de l'UDES).



Au 1^{er} septembre, je devais recruter 5 personnes dont 4 en emploi aidé. À ce jour, j'ai dû reporter certains recrutements, embaucher des CDD de 2 mois, pour être sûre d'assurer la rentrée des familles. Pour la suite, je ne sais pas encore comment nous allons faire. Cela a un impact également sur la précarité des personnes que l'on embauche, sur la possibilité de se faire de l'expérience et de se professionnaliser ainsi que sur l'éventualité d'être titularisé à l'issue de l'emploi aidé ; ce que j'essaie de faire au maximum, compte tenu du turn over naturel. Le budget de l'association est de 1 650 000€ avec 105 000€ d'aides de l'État pour les emplois aidés. S'ils ne sont pas maintenus, nous serons obligés de réduire les effectifs quantitativement et qualitativement (moins de diplômés) au détriment de la qualité d'accueil et de service. C'est en premier lieu les enfants et leur famille qui vont en pâtir puisque nous devons très certainement limiter le nombre de places d'accueil, ce qui est une aberration dans un contexte où l'État cherche à en augmenter le nombre >>>.



Ce témoignage est proposé par l'UDES dans le cadre d'une démarche visant à s'opposer à la baisse brutale des contrats aidés.

Ces contrats représentent 7% des emplois dans l'économie sociale et solidaire soit 170 000 emplois au bénéfice des jeunes et des personnes éloignées de l'emploi. 80 000 jeunes ont déjà été embauchés en emplois d'avenir par les entreprises de l'économie sociale et solidaire : **1 jeune sur 2 a pu trouver le chemin d'un emploi durable** grâce à la formation et à l'accompagnement dont il a bénéficié. Il est nécessaire de maintenir les emplois d'avenir et de faire évoluer le modèle des autres types de contrats aidés afin de les rendre plus efficaces dans la lutte contre le chômage.

L'UDES, qui demande l'ouverture d'une concertation, plaide pour :

- la mise en place d'un budget pluriannuel qui donne de la visibilité aux employeurs et évite le « stop and go » ;
- l'assurance d'un haut niveau de prise en charge comprenant une formation diplômante ou certifiante et un accompagnement avec tutorat ;
- l'ouverture d'une réflexion sur le ciblage, la durée et le niveau de financement de ces contrats.

En attendant de faire valoir ses propositions le 26 septembre prochain à l'Assemblée Nationale devant Yves Blein, député rapporteur du volet ESS du PLF 2018, l'Union poursuit sa mobilisation et donne la parole aux employeurs de l'ESS jusqu'au vendredi 22 septembre

• **Retrouvez dès demain le témoignage** de monsieur Philippe Mazel, président de la Régie Service 13 à Marseille (adhérent au SERQ, membre de l'UDES).



www.udes.fr

contacts presse : ahenry@udes.fr / myra@frapiersaab.com